

Synthèse

14 mesures indispensables pour que la France retrouve sa première place en Europe.



1 Faire de la France le leader européen de l'innovation en santé

Proposition n° 1 : organiser immédiatement des États Généraux pour définir une Stratégie Nationale de Recherche et d'innovation en santé (SNRIS)

Proposition n° 2 : renforcer la R&D en France

- Doubler le financement de la recherche publique en Santé
- Pérenniser le Crédit d'Impôt Recherche
- Préserver la propriété intellectuelle
- Développer la recherche clinique

Proposition n° 3 : permettre à l'Agence de l'Innovation en Santé de **piloter le continuum recherche-innovation-acès au marché**

Proposition n° 4 : optimiser deux leviers clés pour l'innovation, dans une perspective européenne

- Consolider les moyens du **Health Data Hub** pour en faire le pilier de l'innovation médicale basée sur la data
- Faciliter la création et l'utilisation de **banques d'échantillons biologiques** (biobanques) pour les travaux de recherches privés et académiques

2 Créer un cadre plus favorable en soutien de la politique industrielle

Proposition n° 5 : pour **un moratoire sur les baisses de prix des médicaments** à fort enjeu d'indépendance sanitaire

Proposition n° 6 : adapter les politiques d'achats des hôpitaux

- Mettre en place des procédures dites « multi-attributaires à volumes prédéfinis »
- Ajouter des critères de sécurisation des approvisionnements dans les critères des appels d'offres, par un bonus prenant en compte la localisation européenne de la production et les circuits courts
- Permettre des appels d'offres fondés sur la notion de valeur

Proposition n° 7 : prendre en compte effectivement les enjeux industriels dans la fixation des prix par l'administration

Proposition n° 8 : adapter la gouvernance du CEPS pour des règles du jeu plus attractives et pérennes

Proposition n° 9 : lancer un **Projet Important d'Intérêt Européen Commun** (PIIEC) en santé incluant un volet « résilience »

3 Améliorer l'accès aux produits innovants

Proposition n° 10 : adopter un système qui permette **l'accès immédiat des patients aux nouveaux traitements** dès l'AMM

Proposition n° 11 : revoir le processus d'évaluation afin qu'il prenne davantage en compte l'intérêt du patient et du système de santé

- Permettre l'attribution d'ASMR temporaires
- Mieux prendre en considération le progrès incrémental et la qualité de vie des patients
- Intégrer à sa juste place l'Intérêt de Santé Publique
- Renforcer l'expertise entourant l'évaluation

Proposition n° 12 : permettre à l'innovation diagnostique d'accéder précocement au patient

- Par des mécanismes dérogatoires transitoires
- En reconnaissant la valeur par des évaluations adaptées spécifiques

4 Concrétiser la dimension stratégique de la filière santé

Proposition n° 13 : garantir au secteur un environnement économique favorable

- Poursuivre la baisse des impôts de production
- Réduire le poids de la fiscalité spécifique pesant sur les entreprises du médicament
- Allouer aux produits de santé des ressources dont l'évolution de la croissance nette doit a minima suivre celle de l'ONDAM

Proposition n° 14 : mettre en place un pilotage gouvernemental à hauteur des enjeux

- Rapprocher les ministères en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de l'Industrie afin de créer un grand ministère puissant
- Séparer la Direction de la Sécurité Sociale du ministère en charge de la santé

